



PIC 2019-2021

Le PIC en pratique

Webinaire – 30 novembre 2020



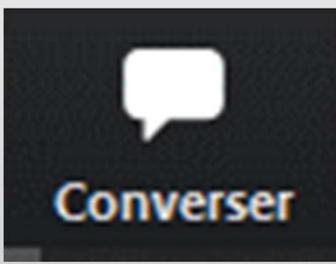
Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl



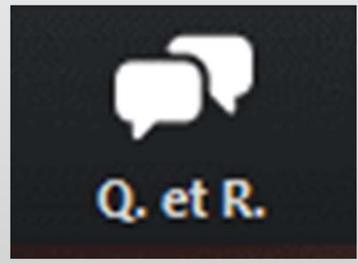
Wallonie

Quelques consignes pour débiter...

01 **Converser**
Signaler un problème **technique**
➔ Modérateur



02 **Q. Et R.**
Poser une question liée aux **contenus**
➔ Conférenciers



Nos invités

Samuël DUBRUNFAUT
SPW

Philippe DELIER
SPGE

Katlyn VAN OVERMEIRE
Gwenaël DELAITE
UVCW

Didier BLOCK
FWEV

Michel SAMONATI
IGRETEC

Amélie DEBROUX
Ville de Hannut

Denis MARTIN
Ville de Limbourg



Menu de la séance

01

Focus sur les travaux d'égouttage

02

Focus sur les travaux de voirie

03

Table ronde



01

02

03

Focus sur les travaux d'égouttage

Philippe DELIER

SPGE





Sondage

Comment faciliter le suivi
de vos dossiers d'égouttage ?



Focus sur les travaux d'égouttage inscrits au PIC

La SPGE et les Organismes d'assainissement agréés (OAA)
au service des communes

Le Contrat d'égouttage a 17 ans

Plus de financement pour les communes

- Augmentation considérable des possibilités de travaux pour les communes (de +/- 25 M€/an en 2003 à +/- 42 M€/an en 2020)
 - => Autant de subsides régionaux disponibles pour d'autres travaux
- Prise en charge complète par SPGE des prestations annexes (Honoraires des OAA, Essais géotechniques, C.S.S., Assurance TRC, ...)
- Intégration complète des travaux d'égouttage avec ceux de la voirie
- Gestion administrative un peu plus complexe et plus longue, expliquée par procédures différentes et nbre acteurs plus important

LA SITUATION DU PIC 2019-21

AUJOURD'HUI

Constat : un retard considérable !!
dans la concrétisation des dossiers

Bien sûr, il y a eu

- Covid-19
- Saga de l'AGW "Terre excavées" (pas encore terminée ...)

Mais ... aussi

- Trop de temps (tout 2019 !) pour établissement, approbation des PIC
- Demandes de modification de PIC encore reçues ces derniers jours !!
- Conventions d'études avec les OAA, pas encore signées à ce jour !!
- Des bureaux d'études débordés, ...

Principaux problèmes évoqués pour égouttage

- Enveloppe 200 % SPW et Budget SPGE ==> Suppression de dossiers
Situation connue dès le départ (Les OAA peuvent donner une estimation)
Répartir les demandes avec et sans égouttage (revêtement, Bâtiment, ...)
L'avis SPGE se donne avant le dépôt du PIC sur guichet unique SPW
- Délai supplém. pour remise avis SPGE (==> Moyenne de 22 jours)
- Procédures différentes entre SPGE et SPW
SPGE = MO des travaux d'égouttage (déléguée aux OAA)
SPGE <> pouvoir subsidiant
Dossier "Egout-Voirie" = dossier conjoint avec plusieurs M.O.

Consommation des enveloppes budgétaires prévues au plan financier de la SPGE

- **ANNEE 2019** → 20,7 M€ adjugés sur 21 M€ prévus au plan financier (PF) !
 - Ok, mais dossiers PIC précédent, arrivés trop tard ou hors enveloppe 2018
 - Comme approbation SPGE préalable à SPW, parfois devenus caducs
- **ANNEE 2020** → 11,2 M€ sur 28 M€ prévus au PF, soit 40% seulement !!
 - 2^{ème} année PIC = celle du temps nécessaire pour les études de projets
- **ANNEE 2021** → 62 M€ prévus au PF + solde 2020, soit près de 80 M€ !!
 - Majorité des projets, pas avant mi-2021
 - Concentration déjà certaine des adjudications sur les derniers mois de 2021
 - Prix plus élevés, donc moins de possibilité potentielle de travaux
 - Risque de report des dossiers et/ou forfaitisation financement SPGE au projet !

QUOI FAIRE AUJOURD'HUI

Il devient (très) urgent de :

- Réduire au maximum les délais de traitement et d'approbation non seulement des OAA, SPGE et SPW, mais aussi des communes. Comment ?
 - ✓ Conseils communaux spécifiques si besoin pour approbation projets, marchés de service, marchés d'essais, ...
 - ✓ Réductions des délais d'envoi et de dépôt des dossiers
 - ✓ Réaction immédiate à toute demande d'information ou de complétude d'un dossier, ... par les pouvoirs subsidiant et/ou financeur
 - ✓ Relance auprès des OAA/SPGE si pas de retour.
- Ne pas attendre la dernière minute
 - ✓ Proactivité dans les études : même si un dossier étudié est reporté, c'est de l'avance pour le PIC suivant
 - ✓ Au plus on se rapproche de fin 2021, au plus, les offres seront élevées

ET POUR LE PROCHAIN PIC ?

Il faudra

- Une coordination maximum et le plus en amont possible avec votre OAA

Article 2 § 1 du Contrat d'égouttage

=> La commune et l'OAA

- 1) Valident les réseaux d'égouttage repris au PASH
- 2) Établissent la liste des investissements d'égouttage nécessaires
- 3) Déterminent un ordre de priorité
- 4) Transmettent le relevé des investissements restant à réaliser

Travail en continu et qui peut donc être débuté dès à présent

Il faudra aussi

- Etablir votre PIC en concertation avec votre OAA

Article 3 § 1 du Contrat d'égouttage

=> La commune et l'OAA se concertent pour établir la liste des travaux d'égouttage

- 1) L'OAA s'engage à participer à l'élaboration du PIC
- 2) La commune s'engage à demander l'avis de son OAA

=> Pour tout dossier de réfection de coffre de voirie envisagé au PIC

- 1) Vérification de l'état de l'égout, si existant (curage, endoscopie)
- 2) Si travaux nécessaires => dossier conjoint

Réflexion qui peut être commencée dès à présent

Il faudra enfin

- Tenir compte des priorités SPGE pour éviter des reports éventuels
 - ⇒ Bon état des masses d'eau pour 2027
 - Respect de la Directive européenne
 - Priorité aux dossiers d'égouttage qui permettent d'améliorer la qualité de la MESU
 - ⇒ Protection des captages
 - Possibilité d'intervention à 100% de la SPGE (Zone protection rapprochée) ou 80% (Zone protection éloignée)
- Lancer les marchés de services (Marché global OAA), voir aussi les études sans attendre forcément l'approbation de votre PIC

Il faudra certainement aussi

- Modifier le décret pour essayer de remédier aux problèmes exposés
 - Aller vers un droit de tirage étendu aux communes ;
 - Décaler la limite d'introduction des dossiers de mise en concurrence d'un an par rapport à la limite du PIC ;
 - Réunir les deux PIC d'une législature communale en un seul plan avec détermination des dates de concrétisation des dossiers inscrits ;
 -
- La chasse aux bonnes idées est ouverte

MERCI DE VOTRE ATTENTION

01

02

03

Focus sur les travaux de voirie

Samuël DUBRUNFAUT

SPW





Sondage

Où en êtes-vous dans l'établissement de la liste de vos dossiers PIC ?



PIC

Identifier les freins

Pistes de solutions

Les freins...

- La crise sanitaire due au COVID
- La disponibilité des bureaux d'études
- La difficulté de coordonner des projets conjoints
- L'absence de cadastre des besoins en travaux
- L'absence de projets déjà amorcés ou anticipés lors des programmations préalables ou en dehors de tout subside
- Le manque de moyens budgétaires
- La nouvelle réglementation au sujet des terres excavées et sa mise en œuvre
- Le manque de moyens humains au sein des communes pour suivre les dossiers
- Les changements de priorités locales en cours de programmation
- La difficulté d'identifier les projets qui peuvent rapidement être mis en œuvre
- Le manque de connaissances/informations pour concevoir un projet
- L'absence de formations spécifiques
- La complexité de la procédure

Utilisation des moyens des anciennes programmations

	Montant total	Utilisation
Dégâts d'hiver 2008-2009	26.000.000	90 %
Droit de tirage 2010-2012	105.000.000	90 %
Programme Triennal 2010-2012	136.000.000	69 %

Utilisation des enveloppes PIC

	Enveloppe initiale	Total avec report	Taux utilisation	Inexécuté
2013-2016	182.000.000	/	91 %	16.500.000
2017-2018	93.000.000	109.500.000	93 %	7.200.000
2019-2021	203.800.000	211.000.000

- PIC 19-21
 - Décret → 03/10/2018
 - AGW → 06/12/2018
 - Circulaire → 11/12/2018

1. La crise sanitaire - Covid

- Organisation des réunions toujours possible en respect des impositions sanitaires (limitation du nombre de participants ou réunion en visioconférence)
- Désignation des auteurs de projets, rédaction des CSC

2. La disponibilité des bureaux d'études

- Recours aux tranches conditionnelles pour fiches/projet
- Passer les marchés le plus rapidement possible
- [Modèle de CSC pour la désignation d'un auteur de projet](#) 
- Contrat cadre
- Définitions précises des missions et des contraintes
- Initier les études le plus tôt possible et ne pas séquencer les projets

3. La difficulté de coordonner des projets conjoints

- Réunion POWALCO
- Réunion plénière
- Convention entre les maitres d'ouvrages pour répartition des missions et définition des différents délais
- Respect des conditions du contrat d'épuration

4. L'absence de cadastre des besoins en travaux

- Les besoins en travaux sont indépendants de la disponibilité des moyens financiers
- Ne pas initier la réflexion au sujet du recensement du besoin lorsque les montants du PIC sont annoncés ou lorsqu'un appel à projet est lancé
- Connaitre le patrimoine communal et évaluer son état (auscultation, endoscopie,...)
- Définir les priorités communales (lien PST)
- Relier les projets et les sources de financement possibles pour limiter le nombre de projets réalisés 100% sur fonds propres
- Programmer/planifier les projets

5. L'absence de projets déjà amorcés ou anticipés lors des programmations préalables ou en dehors de tout subside
- Ne pas limiter l'avancement des projets aux moyens annoncés pour chaque procédure de subsides
 - Toutes les étapes d'un projet déjà réalisées dans une programmation du PIC ne sont plus à recommencer dans la suivante

6. Le manque de moyens budgétaires

- ...
- Projets fonds propres/projets subsidiés
- Moyens disponibles/besoins en travaux

7. La nouvelle réglementation au sujet des terres excavées et sa mise en œuvre

- Législation

- AGW du 05/07/2018 au sujet des terres excavées + modifications au 30/04/2020

- CSC modèle →

Disponible sur le site infrastructures.wallonie.be

8. Le manque de moyens humains au sein des communes pour suivre les dossiers

- ...
- Etudes en interne ou suivi des marchés de service
- Suivi et contrôle des marchés de travaux

9. Les changements de priorités locales en cours de programmation

- Définir la planification des travaux sur la programmation (importance de l'inscription annuelle des projets)
- Eviter de remettre en cause ces priorités en cours de route (limitation réglementaire des modifications de PIC)
- Affecter les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et contrôler régulièrement l'état d'avancement (tableau de bord)

Etat des lieux PIC

10. La difficulté d'identifier les projets qui peuvent rapidement être mis en œuvre

- Débuter les études des projets de front
 - Les dossiers simples (enduits/entretiens) sont finalisés et attribués plus rapidement
 - Les dossiers complexes (permis, expropriation,...) seront finalisés en fin de programmation
- Élaborer des CSC simples qui rassemblent les projets qui concernent des travaux d'entretien

11. Le manque de connaissances/informations pour concevoir un projet ?

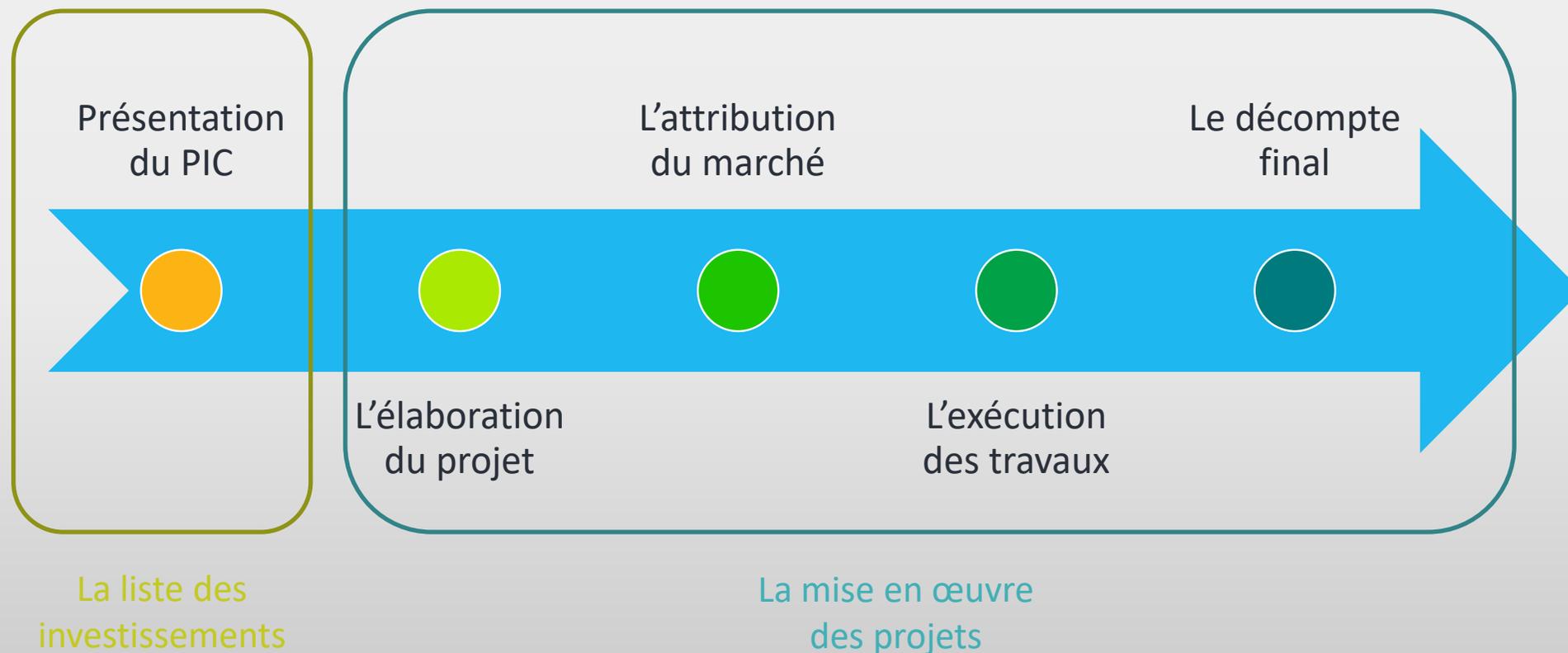
- L'utilisation du CCT QR
- L'utilisation du MAO
- La connaissance des documents qui concernent les aménagements (code du gestionnaire, sécurothèque, CoDT/permis, guides de bonnes pratiques CRR, ...)
- La transversalité entre services communaux (PCM, CATU, Marchés publics...)
- L'utilisation des outils de diagnostic mis à disposition

12. L'absence de formations spécifiques

- Formations techniques (scolaires/en cours de carrière)
- Formations administratives/juridiques
- ...

Disponibilité des services du SPW IAS et MI

13. La complexité de la procédure



L'intérêt de la présentation du PIC

Cependant, suite à la réunion tenue le 25 juin 2019 entre votre commune et mon administration, il ressort que, pour que le dossier 3 (aménagement de trottoirs cyclo-piétons [redacted]) soit éligible, vous devrez être en possession d'un droit réel ou de jouissance dès le stade "projet" sur le terrain où s'effectueront les travaux.

Cependant, suite à la réunion tenue le 04/06/2019 entre votre commune et mon administration, il ressort que, pour être éligibles, les dossiers suivants devraient intégrer les remarques mentionnées:

- 2020.01 - [redacted] la commune devrait envisager le réaménagement complet de cette voirie, de façade à façade (création de trottoirs conformes, pose d'une bordure de 12 cm afin de sécuriser les cheminements piétons, empêcher le stationnement des véhicules sur les trottoirs). De plus, il est demandé de prendre en compte les propositions émises dans le plan communal de mobilité de la commune pour l'aménagement de cette voirie.
- 2020.04 - [redacted]: il y a lieu d'envisager la création d'au moins un trottoir conforme (largeur de 1,50 m).
- 2020.07 - [redacted]: une dizaine d'accidents ont été recensés le long de cette voirie sur la période 2014-2017. Il y a lieu de revoir l'aménagement complet de cette voirie très large et rectiligne: rétrécissement de l'espace dédié à la circulation automobile, création de trottoirs, réorganisation du stationnement,... les aménagements proposés devront répondre aux propositions émises dans le PCM pour cette voirie.

Les avis sur projet – les remarques

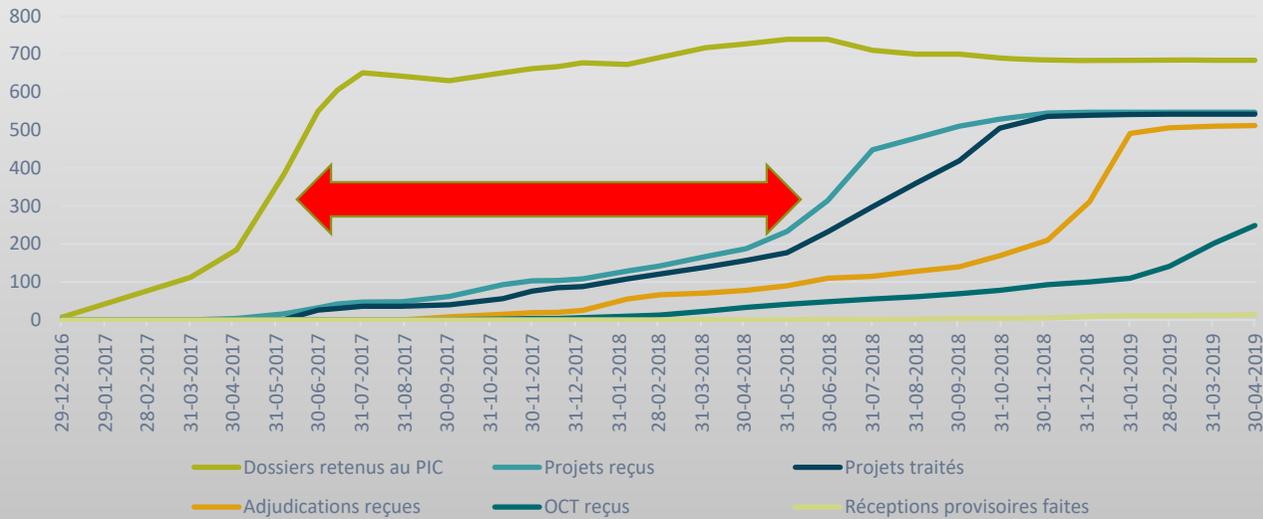
- Absence d'étanchéité sur la rénovation d'un pont
- Mauvaise catégorie d'agrément
- Garantie d'1 an
- Pas de clauses techniques
- Des parties d'un autre csc dans les clauses techniques
- Pas de plan
- Incohérences entre plans et postes
- Choix de liant inadapté à la configuration de la voirie
- Oubli de postes d'évacuation
- Pavés en pierre naturelle neufs et de réemploi
- Création d'une piste cyclable suggérée sur une voirie limitée à 90 km/h



Nombre de dossiers



Nombre de dossiers





BÂTIMENTS ET VOIRIES

▼ PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL

- PROCÉDURE PIC
- LES FORMULAIRES D'INTRODUCTION
- ENVELOPPES INITIALES
- FOIRE AUX QUESTIONS

- › FEDER - FONDS STRUCTURELS
- › PLAN TRIENNAL POUR LES PROVINCES
- › APPELS À PROJETS

Vous êtes ici : Pouvoirs locaux > Subsides > Bâtiments et voiries > Plan d'investissement communal

Plan d'investissement communal

Bénéficiaire de subsides régionaux pour les investissements inscrits dans les Plans d'Investissements Communaux

Le 6 février 2014, le Parlement de Wallonie adoptait un décret modifiant les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatives aux subventions à certains investissements d'intérêt public et établissant un Fonds

- Direction des Bâtiments - mail : isabelle.jadot@spw.wallonie.be - tél. : 081 77 33 50
- Direction des Espaces publics subsidiés - mail : samuel.dubrunfaut@spw.wallonie.be - tél. : 081/77.33.39

01

02

03

Table ronde

avec la participation de

Amélie DEBROUX – Ville de Hannut

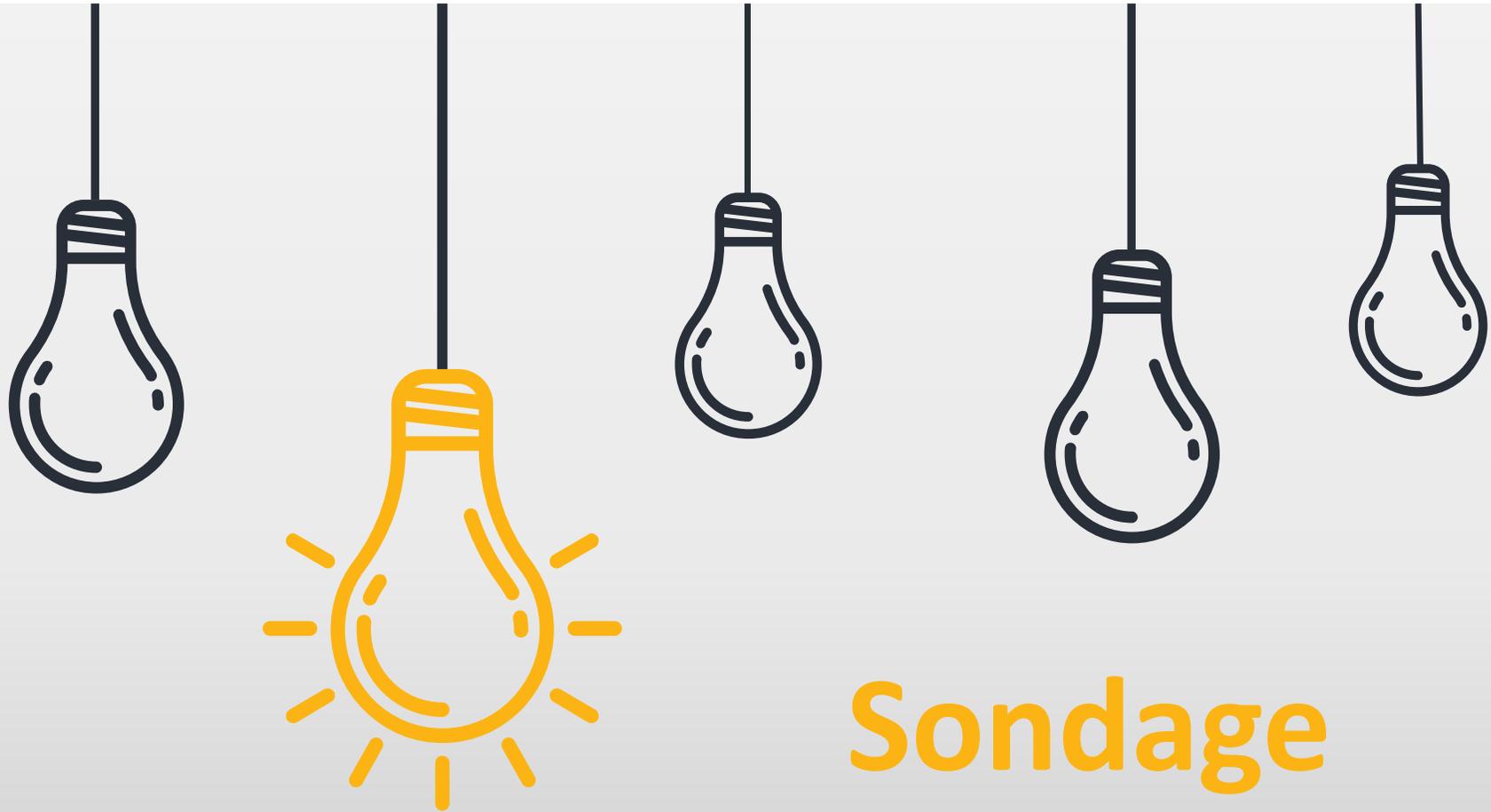
Didier BLOCK – FWEV

Denis MARTIN – Ville de Limbourg

Michel SAMONATI – IGRETEC

Katlyn VAN OVERMEIRE & Gwenaël DELAITE – UVCW





Sondage

Qu'avez-vous pensé de ce webinaire ?



En conclusion et...

pour aller plus loin



3 webinaires consacrés au nouveau régime des terres excavées

https://www.uvcw.be/plan-du-site/test_files_manager.cfm?bib_id=827



Focus sur le PST

<https://interieur.wallonie.be/politiques-locales/pst-pcs/pst/139962>



Le guichet des Pouvoirs locaux

<https://guichet.pouvoirslocaux.wallonie.be/>



Un fiche récapitulative sur le Fonds d'investissement des communes

<http://www.uvcw.be/articles/4,23,3,0,2180.htm>



Merci pour votre participation !

Nous revenons vers vous pour...



- Vous permettre de revoir le webinaire
- Vous donner accès aux supports

À bientôt !

